

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

1. IDENTIFICATION DE L'ORGANISME QUI PASSE LE MARCHE

Communauté de Communes Médoc Estuaire

26 rue de l'Abbé Frémont

33460 ARSAC

Tél : 05 57 88 08 08

Fax : 05 57 88 90 64

2. PROCEDURE DE PASSATION

Marché sur procédure adaptée en application de l'article 27 du Décret 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux Marchés Publics

3. OBJET ET CARACTERISTIQUES DU MARCHE

Objet du marché : Travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement– Phase 3 – Communes de Arzac, Margaux-Cantenac, Soussans et Ludon Médoc

Caractéristiques des travaux :

2932 ml de réseau en amiante ciment à réhabiliter

Techniques sans tranchée (92%) et techniques traditionnelles (8%)

Diamètre 200 mm

- 2693 ml à chemiser
- 78 regards de visite à réhabiliter
- 175 m de collecteur PVC CR8 DN200
- 70 m de fonte revêtue DN200
- 13 regards de visite neufs
- 20 branchements (culottes sur collecteur ou sur regard)

- 40 mises à la cote de regard de branchement
- 21 réhabilitations de tampons à remplissage

Réseaux en service

4. DELAI D'EXECUTION

Le délai global de réalisation comprend le délai de la phase de préparation qui est fixé à UN MOIS et le délai de la phase travaux.

Le délai global de réalisation est limité à un maximum de 6 (SIX) mois.

5. CRITERES DE SELECTION

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

- Le prix des prestations, - **pondération 35 %**
- La valeur technique de l'offre de base ou/et des variantes éventuelles - **pondération 50 %** (Ce critère sera apprécié selon le mémoire explicatif présenté par l'entreprise)
- Le délai d'exécution. - **pondération 10 %**
- Critère lié au développement durable – **pondération 05 %** (Ce critère sera apprécié selon le mémoire explicatif présenté par l'entreprise)

6. VARIANTES

En application de l'article 58 du Décret 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux Marchés Publics, les variantes sont autorisées.

Dans le cas où les variantes sont autorisées, les exigences minimales sont mentionnées au CCTP. Pour chaque variante, les candidats devront fournir un détail estimatif et une note explicative. En application des dispositions du décret 2011-1000 du 25 Août 2011, ne seront admises que les variantes accompagnées d'une offre de base

7. SUITE A DONNER A LA CONSULTATION

Après examen des offres, le pouvoir adjudicateur engagera des négociations avec tous les candidats sélectionnés. Toutefois, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'attribuer l'accord-cadre sur la base des offres initiales, sans négociation.

8. PUBLICATION

La présente consultation est une consultation initiale.

Date d'envoi du présent avis à la publication : 20/02/2019

Date limite de réception des offres : 14/03/2019

Le dossier de consultation est délivré par la plateforme « marchés publics d'Aquitaine ».

Adresse Internet : <https://demat-ampa.fr/>

Le dossier de consultation est remis gratuitement.

9. INSTANCE CHARGEE DES PROCEDURES DE RECOURS

Tribunal Administratif de Bordeaux,

9 rue Tastet

33000 Bordeaux

Tél. : 05 56 99 38 00, télécopieur : 05 56 24 39 03,

Courriel : greffe.ta-bordeaux@juradm.fr,

Adresse Internet : <http://bordeaux.tribunal-administratif.fr/>